



# INT. SEZOENS RALLY 32<sup>ste</sup>

Boholt, 16 & 17 mei 2008



## REGLEMENT PARTICULIER STANDARD 2008

### Note

Ce Rallye sera disputé conformément au Code Sportif International (et ses Annexes), aux Prescriptions Générales applicables à tous les rallyes de Championnats de la F.I.A., le Règlement Sportif National et au présent règlement particulier.

### 1. Programme

- 1.1 Date d'ouverture des engagements
- 1.2 Date de clôture des engagements
- 1.3 Publication du road book et distribution des documents
- 1.4 Publication de la liste des engagés acceptés par l'organisateur
- 1.5 Date de clôture des envois des détails relatifs aux copilotes
- 1.6 Présentation du programme des reconnaissances
- 1.7 « Shakedown »
- 1.8 Première réunion des Commissaires Sportifs
- 1.9 Vérifications administratives
- 1.10 Vérifications techniques - Plombage et marquage
- 1.11 Publication de la liste de départ pour l'Etape 1
- 1.12 Départ du rallye, lieu et heure
- 1.13 Publication de la liste de départ pour l'Etape 2
- 1.14 Publication du classement final provisoire
- 1.15 Vérifications techniques finales
- 1.16 Remise des prix

### 2. Organisation et Description

- 2.1 Titres pour lesquels le rallye compte
- 2.2 Numéro de visa RACB Sport
- 2.3 Nom de l'organisateur
- 2.4 Adresse et coordonnées
- 2.5 Comité d'organisation
- 2.6 Commissaires Sportifs
- 2.7 Observateur et délégués
- 2.8 Principaux officiels
- 2.9 Revêtement de la route
- 2.10 Emplacement du PC du rallye
- 2.11 Emplacement du Parc Fermé pour la nuit
- 2.12 Emplacement du Tableau Officiel d'Affichage

### 3. Engagements

- 3.1 Procédure d'engagement
- 3.2 Nombre d'engagements acceptés et catégories
- 3.3 Droits d'engagement
- 3.4 Informations détaillées sur le paiement
- 3.5 Remboursements

### 4. Assurance

### 5. Publicité et Numéros d'identification

### 6. Pneumatiques

### 7. Carburant

## **8. Reconnaissances**

- 8.1 Procédure d'inscription
- 8.2 Programme
- 8.3 Restrictions particulières et/ou nationales – limite de vitesse
- 8.4 commentaire sur les pneumatiques – si nécessaire
- 8.5 Voiture de reconnaissance

## **9. Vérification administratives**

- 9.1 Emplacement
- 9.2 Documents à présenter

## **10. Vérification techniques, Plombage et Marquage**

- 10.1 Réglementation spécifique (s'il y a lieu)

## **11. Déroulement du rallye**

- 11.1 Procédure de la cérémonie de départ (s'il y a lieu)
- 11.2 Echange des carnets de contrôle pendant le rallye
- 11.3 Système de départ des épreuves spéciales
- 11.4 Pointage en avance à la fin d'une étape
- 11.5 Identification des officiels
- 11.6 Epreuves Super Spéciale (s'il y a lieu)
- 11.7 Toutes procédures / activités spéciales incluant les activités promotionnelles de l'organisateur
  - 11.7.1 Comportement en cas d'accident
  - 11.7.2 Point de contrôle des voitures après un accident
  - 11.7.3 Autres points
- 11.8 Procédure d'arrivée
- 11.9 Heure Officiel

## **12. Voitures ouvreuses**

Des voitures ouvreuses sont interdites

## **13. Prix**

## **14. Vérifications finales et réclamations**

- 14.1 Vérifications finales – équipes devant participer, plus emplacement
- 14.2 Droits de réclamation
- 14.3 Droits d'appel

**Annexe 1 : Itinéraire**

**Annexe 2 : Programme des reconnaissances**

**Annexe 3 : Nom et photographies du chargé des relations avec les concurrents (CRO)**

**Annexe 4 : Numéros de course et publicité**

**Annexe 5 : Règlements sur les combinaisons, casques et autres dispositions en matière de sécurité**

**Annexe 6 : Limitation de vitesse**

**Annexe 7, etc : Points selon décision des organisateurs**

## 1. Programme

### 1.1 Date d'ouverture des engagements

Ch B Rallye : Lu. 24 mars 2008

Critérium : Lu. 24 mars 2008

### 1.2 Date de clôture des engagements

Ch B Rallye : Di. 11 mai 2008

Critérium : Di. 11 mai 2008

### 1.3 Publication du road book et distribution des documents

Ch B Rallye : Lieu : Parochiehuis, kerkplein 12 3950 Bocholt  
+ critérium Horaire : depuis 8 h 00

### 1.4 Publication de la liste des engagés acceptés par l'organisateur

Lieu : Parochiehuis, Kerkplein 12 3950 Bocholt  
Horaire : Lundi 12 mai 2008

### 1.5 Date de clôture des envois des détails relatifs aux copilotes

Ch B Rallye & Critérium : Ven. 16 Mai 2008

### 1.6 Présentation du programme des reconnaissances

Ch B Rallye & Critérium : **Ven. 16 Mai 2008 de 9 h00 à 19h00**

### 1.7 Shakedown : pas applicable

### 1.8 Première réunion des Commissaires sportifs

Lieu : Parochiehuis, Kerkplein 12 3950 Bocholt  
Horaire : à 19 h 30

### 1.9 Vérifications administratives et contrôle des Licences

Lieu : Parochiehuis, Kerkplein 12 3950 Bocholt (le matin lors du retrait du livre roadbook)

### 1.10 Vérifications techniques, plombage et marquage

Ven 16 Mai selon emploi du temps (voir article 10.2)

### 1.11 Publication de la liste de départ pour l'Etape 1

Lieu : Parochiehuis, Kerkplein 12 3950 Bocholt  
Horaire : Ven. 16 Mai

### 1.12 Départ du Rallye, lieu et heure

Ch B Rallye : Lieu : Kerkplein Bocholt  
Horaire : Sam. 17Mai 2008 à 9 h 00

Critérium :Lieu : Kerkplein Bocholt  
Horaire : faisant suite au dernier  
participant du Rallye BK

### 1.13 Publication du classement final provisoire

Les classements seront publiés en conformité avec les articles 21.2.1du Règlement Standard

Ch B Rallye : Sam. 17 Mai 2008 à 21 h 00

Critérium : Sam. 17 Mai 2008 à 21 h 00

#### 1.14 Vérifications techniques finales

Lieu : Garage Vrijssen, Dorpsstraat, Bocholt

Horaire : Sam. 17 Mai 2008 à 20 h 00

#### 1.15 Remise des prix

Ch B Rallye & Critérium : Lieu : Parochiehuis, Kerkplein 12 3950 Bocholt

## 2. Organisation et Description

### 2.1 Titres nationaux pour lesquels le rallye compte

Championnat de Belgique Groupe A  
Championnat de Belgique Groupe N  
Championnat de Belgique Groupe R  
Championnat de Belgique Groupe M  
Championnat de Belgique Groupe S  
Championnat de Belgique Groupe GT  
Championnat de Belgique Groupe H  
Championnat de Belgique Groupe S2000  
Championnat de Belgique des Marques  
Championnat de Belgique des Pilotes  
RACB Rallye Critérium

### 2.2 D'autres titres auxquels le rallye a droit

Euro Rally Challenge  
Kalos Challenge Pays-Bas

### 2.3 Numéros de visa RACB Sport

|                      |                         |                         |
|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Ch B Rallye :</b> | N° de visa : 03/08-BRC  | en date du : 11.02.2008 |
| <b>Critérium :</b>   | N° de visa : 03/08-BRCR | en date du : 11.02.2008 |

### 2.4 Nom de l'organisateur

Racing Team Moustache

### 2.5 Adresse et coordonnées

Jeff Steensels – Schoolstraat 3B – 3950 Bocholt  
tel & fax +32(0)89 46 44 20

### 2.6 Comité d'organisation

Président : : Jeff Steensels  
Secrétaires : : Bart Babeliowsky & Rik Monnens  
Membres : : Mathieu Baens, Jean-Pierre Bijmens, Dominique Claes, Francois Meuris, Marc Michels, Raf Vossen, Diether Meuris, Danny Custers, Rudy Deckers, Hedi Van de Kimmenade, Carine Nouwen.

### 2.7 Commissaires Sportifs

Président du Collège : Leo suttens  
Membres : : Noel Deberdt, Hugo Bruyneel  
Stagair : Bernard Olivier

### 2.8 Observateur et délégués

Observateur : : Dany Colebunders  
Délégué technique RACB Sport : Eddy Peeters  
Délégué technique Critérium : Danny De Bruyne

Inspection sécurité ; Pascal Notelaers  
Coördinateur Historic : Krist Vansuypeene  
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs :

## 2.9 Principaux officiels

Directeur de Course : Dominique Claes  
Directeur de course adjoint : Rudy Deckers  
Secrétaire du rallye : Tony Kerkhofs  
Chronométrage : Harry Deelkens  
Homologation du parcours : Dany Colebunders & Pascal Notelaers  
Chargés des relations avec les concurrents : Hedi Van de Kimmenade  
Responsable de la sécurité : Louies Vanroey  
Médecin chef : Dr. Beirnaert & Red - Team  
Responsables des ES : Marc Michels (ES 1) ; François Meuris (ES 2) ; Bart Babeliowsky (ES 3) ; Gerard Vrijens (ES 4)

## 2.10 Revêtement

|                                      |                                      |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Ch B Rallye : Asphalte : 69 %        | Critérium : Asphalte : 69 %          |
| Terre : 31 %                         | Terre : 31 %                         |
| Distance totale du parcours : 256 Km | Distance totale du parcours : 170 Km |
| Nombre d' ES : 12                    | Nombre d' ES : 8                     |
| Distance totale des ES : 148,45 Km   | Distance totale des ES : 94,97 km    |
| Nombre de section : 3                | Nombre de section : 2                |
| Nombre d'étapes : 1                  | Nombre d'étapes : 1                  |

## 2.11 Emplacement du PC du rallye

Parochiehuis, Kerkplein 12 3950 Bocholt

## 2.12 Emplacement du Parc Fermé

Bocholt : Cour de récréation de l'école » De Driehoek » Kloosterstraat 1 3950 Bocholt

## 2.13 Emplacement du panneau officiel d'affichage

Centre du Rallye , Parochiehuis, Kerkplein 12 3950 Bocholt ; Ven. 16 Mai 2008 à partir de 8 h 00

## 2.14 Emplacement salle de presse

**Centre du Rallye** Parochiehuis , Kerkplein 12 3950 Bocholt – tél. +32(0)89-46 53 21  
Vendredi 16 Mai 2008 de 19 h 00 jusqu'à 21 h 00  
Samedi 17 Mai 2008 de 8 h 00 jusqu'à 23 h 00

# 3. Engagements

## 3.1 Procédure d'engagement

Toute personne qui désire participer au « Int. Sezoensrally 2008 » doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée en caractères imprimés, accompagnée de 2 photos d'identité par membre, au secrétariat permanent **avant** le Lundi 12 Mai 2008 a « Sezoensrally PA Steensels Jeff, Schoolstraat 3B 3950 Bocholt

Si cette demande est envoyée par télécopie ou par Email, l'original devra parvenir à l'organisateur, au plus tard 7 jours après la clôture des engagements, soit avant le 12 Mai 2008

## 3.2 Nombre d'engagements acceptés

Nombre maximum des engagés :120  
Un comité de sélection établira une liste de suppléants (Code Art 75).

### Groupes et Classes

#### Groupe N

Classe N1 : de 0 à 1400cc  
Classe N2 : plus de 1400 à 1600cc

#### Groupe A

Classe A5 : de 0 à 1400cc  
Classe A6 : plus de 1400 à 1600cc

Classe N3 : plus de 1600 à 2000cc  
Classe N4 : plus de 2000cc

Classe A7 : plus de 1600 à 2000cc  
Classe A8 : plus de 2000cc

#### **Groupe Retro**

Classe R9 : de 0 à 1400cc  
Classe R10 : plus de 1400cc à 1600cc  
Classe R11 : plus de 1600cc à 2000cc  
Classe R12 : plus de 2000cc

#### **Groupe M**

Classe M13 : de 0 à 1400cc  
Classe M14 : plus de 1400cc à 1600cc  
Classe M15 : plus de 1600cc à 2000cc  
Classe M16 : plus de 2000cc

#### **Groupe S**

S17 : de 0 à 1400cc  
S18 : plus de 1400 à 1600cc  
S19 : plus de 1600 à 2000cc  
S20 : plus de 2000

#### **Groupe GT**

GTN21 : de 0 à 2000cc  
GTN22 : plus de 2000 à 3500cc  
GTN23 : plus de 3500cc  
GTP24 : selon homologation Nat.RACB Sport

#### **Groupe S2000**

#### **Groupe H (Historic)**

Elles sont réparties en 4 catégories :

##### **Catégorie 1 : « HISTORIC »**

Voitures conformes au code de la route et construites entre le 1/1/1931 et 31/12/1957  
Voitures de Tourisme et GT, modèles homologués entre le 1/1/1958 et le 31/12/1969

|    |   |                     |
|----|---|---------------------|
| A1 | jusqu'à 1000 cm <sup>3</sup>                        | avant le 31/12/1961 |
| A2 | plus de 1000 cm <sup>3</sup> à 1600 cm <sup>3</sup> | avant le 31/12/1961 |
| A3 | plus de 1600 cm <sup>3</sup>                        | avant le 31/12/1961 |
| B1 | jusqu'à 1000 cm <sup>3</sup>                        | après le 31/12/1961 |
| B2 | plus de 1000 cm <sup>3</sup> à 1300 cm <sup>3</sup> | après le 31/12/1961 |
| B3 | plus de 1300 cm <sup>3</sup> à 1600 cm <sup>3</sup> | après le 31/12/1961 |
| B4 | plus de 1600 cm <sup>3</sup> à 2000 cm <sup>3</sup> | après le 31/12/1961 |
| B5 | plus de 2000 cm <sup>3</sup>                        | après le 31/12/1961 |

##### **Catégorie 2 : « POST-HISTORIC »**

Voitures de Tourisme et GT du Groupe 1 à 4, modèles homologués entre le 1/1/1970 et le 31/12/1975

|    |   |
|----|---|
| C1 | jusqu'à 1300 cm <sup>3</sup>                        |
| C2 | plus de 1300 cm <sup>3</sup> à 1600 cm <sup>3</sup> |
| C3 | plus de 1600 cm <sup>3</sup> à 2000 cm <sup>3</sup> |
| C4 | plus de 2000 cm <sup>3</sup> à 2500 cm <sup>3</sup> |
| C5 | plus de 2500 cm <sup>3</sup>                        |

##### **Catégorie 3 : « CLASSIC »**

Voitures de Tourisme et GT du Groupe 1 à 4, modèles homologués entre le 1/1/1976 et le 31/12/1981

|    |   |
|----|---|
| D1 | jusqu'à 1300 cm <sup>3</sup>                        |
| D2 | plus de 1300 cm <sup>3</sup> à 1600 cm <sup>3</sup> |
| D3 | plus de 1600 cm <sup>3</sup> à 2000 cm <sup>3</sup> |
| D4 | plus de 2000 cm <sup>3</sup>                        |

##### **Catégorie 4 : « YOUNG TIMERS »**

- Voitures Groupe B conforme Annexe K Art 7.4,
- Voitures de Tourisme et GT du Groupe 1 à 4, quatre roues motrices ou équipées d'un moteur turbocompressé, modèles homologués jusqu'au 31/12/1984 et voitures approuvées par le RACB Sport.

|    |   |
|----|---|
| E1 | jusqu'à 1300 cm <sup>3</sup>                        |
| E2 | plus de 1300 cm <sup>3</sup> à 1600 cm <sup>3</sup> |
| E3 | plus de 1600 cm <sup>3</sup> à 2000 cm <sup>3</sup> |
| E4 | plus de 2000 cm <sup>3</sup>                        |

En cas de suralimentation, la cylindrée nominale sera affectée du coefficient multiplicateur 1,4 et chaque voiture appartiendra à la classe correspondant à la cylindrée fictive.

Toutes les voitures doivent avoir une assurance et un certificat valable du contrôle technique des voitures et toutes les voitures doivent être immatriculées sur voie publique.

Pour des raisons de sécurité, les voitures de course du type « two-seater » avec un moteur centrale, ne sont pas admises au championnat.

#### **Critérium**

Voitures autorisées : Groupes A, N, R, M, S, GT

### **3.3 Droits d'engagement**

- Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : CH B rallye : 600 €  
Critérium : 250 €
- Sans cette publicité : 900 €

### **3.4 Paiement**

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent

Le montant du droit d'engagement doit être versé :  
au plus tard le Samedi 11 Mai 2008 cette date

Après on ne peut que payer comptant lors du retrait du roadbook à condition de payer un supplément de 50 €

au numéro de compte: 235-0060222-94

code IBAN : BE87235006022294

BIC GEBABEBB

à l'attention de RT Moustache

Avec la mention "engagement" suivie du nom du pilote et du copilote

Aucun chèque, ni aucun double de formulaire de virement ou autre ne sera accepté comme preuve de paiement.

### **3.5 Remboursements**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

Les organisateurs rembourseront 50% des droits d'engagement (des pilotes et de la voiture) aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure (dûment vérifiées par leur ASN), n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

## **4. Assurance**

#### **Description des couvertures d'assurance :**

Cette assurance couvre la responsabilité civile du RACB, de l'organisateur de l'épreuve, de la Commission Sportive Nationale, des Autorités intéressées et des agents, services, préposés ou membres (rétribués ou bénévoles) des précités ainsi que la responsabilité civile des propriétaires, détenteurs ou conducteurs des véhicules engagés et de leurs préposés pour une garantie de 12.395.000 €.

**Les parcours de liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civil de l'organisateur.**

**Les assurances personnelles « auto » doivent couvrir tout accident survenu lors d'un parcours de liaison et ce conformément à l'Art 45 de l'Union Professionnelle des Assurances.**

## **5. Publicité et Numéros d'identification**

#### **a. Publicité des organisateurs**

**La publicité obligatoire** (sur les panneaux des numéros de compétition et sur les plaques de rallye) sont décrites dans l'annexe 3. Les concurrents ne peuvent refuser cette publicité.

**La publicité facultative**, ainsi que l'emplacement, sera décrites dans l'annexe 4.

**Publicité interdite** : La publicité relative aux produits du tabac est interdite, conformément à la loi belge du 10 décembre 1997.

La publicité figurant sur les panneaux des numéros de compétition et sur les plaques de rallye en fait partie intégrante. Cette publicité est obligatoire et décrites dans l'Annexe 4. Toute dégradation ou tout découpage de cette publicité

entraînera d'office le refus de départ ou la mise hors course.

#### **b. Identification**

Le comité d'organisation fournira à chaque équipage, conformément aux Prescriptions Générales article 9 :

- **Plaques de rallyes** : un jeu de 2 plaques de rallye
- **Numéros de compétition** : un jeu de panneaux de portières et de numéros de compétition

Les panneaux des numéros de compétition, les plaques de rallye et la publicité doivent être apposés sur la voiture avant les vérifications techniques.

#### **c. Numéros de compétition**

Voir Annexe 4

## **6. Pneumatiques**

Il y aura des zones de marquage et de vérifications des pneumatiques (voir road book).

Les pneus du type « slick » sont interdits sous peine d'exclusion.

**Pneumatiques cloutés** : Les pneus à clous pourront être autorisés suivant décision du Directeur de Course sur certains tronçons du rallye, suivant les conditions météorologiques.

## **7. Carburant**

La quantité maximale de plomb admise en Belgique est de 0.15 gr/litre.

**Ravitaillement** : il y aura une seule zone de ravitaillement  
ESSO station Kerkhofs – Kaulillerweg 161 te 3950 Kaulille

## **8. Reconnaissances**

### **8.1 Procédure d'inscription**

Il faut verser une caution de €250 au numéro de compte 235-0060222-94 de RT Moustache avec la mention "caution" suivie du nom du pilote et du copilote avant le 10 mai 2008. Ce montant sera remboursé intégralement au secrétariat (étage supérieur du Centre du Rallye Parochiehuis) le samedi 17 mai 2008 de 21h à 22h. Les montants non retirés seront encaissés. Avant le début des reconnaissances, chaque équipe doit se faire enregistrer auprès de l'organisateur

### **8.2 Programme**

Les reconnaissances obligatoires ne peuvent avoir lieu que :

- date : Vendredi 16 Mai 2008
- heure : 9 h 00 jusqu'à 19 h 00

En tenant compte du trafic scolaire (12h-13h30 et 15h30-17h). Les reconnaissances sont limitées à un maximum de 3 passages par épreuve de classement. Le nombre de passages sera contrôlé à l'aide d'une carte de contrôle. L'organisateur contrôlera le respect de la programmation des reconnaissances. Le jour du rallye on n'autorise aucune reconnaissance.

**Chaque concurrent pourra bénéficier de 3 passages de reconnaissances au maximum.**

Le nombre de passages sera contrôlé à l'aide d'une carte de contrôle.

#### **Sanction**

Les sanctions suivantes sont prévues pour toutes infraction durant les reconnaissances :

- 1<sup>ère</sup> infraction : convocation par l'organisateur et une amende de 500 €
- 2<sup>ème</sup> infraction : convocation par l'organisateur et une amende de 1000 €. Un dossier sera transféré au RACB Sport
- 3<sup>ème</sup> infraction : départ refusé. Le droit d'inscription n'est pas remboursé. La décision n'est pas susceptible d'appel. En cas de récidive, le dossier sera transmis à l'Autorité Sportive avec demande de suspension de licence.

### **8.3 Restrictions particulières et/ou nationales**

Il s'agit de reconnaissances et non d'essais. Le code de la route belge doit être respecté. Chaque reconnaissance se fait à un maximum de 50km/h. Pendant les reconnaissances des épreuves de classement les participants sont censés respecter le code de la route et les limitations de vitesse. **Les KP infligent une limitation de vitesse à 50km/h à l'organisation.**



Des contrôles de vitesse seront effectués par la police et l'organisateur. Il est strictement interdit de circuler en sens inverse. Les voitures de service ne sont pas admises lors des reconnaissances.

#### 8.4 Installation des systèmes de contrôle des vitesses

Des contrôles de vitesse seront effectués par la police (radar/multanova)

#### 8.5 Voitures de reconnaissance

Elles doivent porter les numéros d'identification fournis par l'organisateur et répondre aux critères suivants :

1. Voiture de série identifiable par l'organisateur.
2. Elle devra être d'une seule couleur, sans publicité ni autocollant etc.
3. Le moteur sera de série (conforme à la réglementation Groupe N).
4. La boîte de vitesse sera de série (conforme à la réglementation Groupe N).
5. L'échappement sera de série et son niveau sonore restera en deçà des maxima tolérés par la législation.
6. Les suspensions seront conformes au règlement Groupe N.
7. Les protections du dessous de caisse ne sont pas autorisées.
8. Le montage d'un arceau de sécurité est interdit.
9. Les harnais de sécurité ne sont pas autorisés.
10. Les sièges baquets ne sont pas autorisés.
11. Deux phares supplémentaires ne sont pas autorisés sauf si d'origine.
12. Les jantes seront de série. Elles seront équipées de:
13. Pneus de série homologués route.
14. L'équipage ne peut pas utiliser un système d'intercommunication «léger».

### 9. Vérifications administratives

#### 9.1 Emplacement

#### 9.2 Horaire / Programme

Vendredi 16 Mai 2008 de 8u00 jusqu'à 12u00 au Centre du Rallye Parochiehuis, Kerkplein 12 3950 Bocholt

#### 9.3 Documents à présenter

Permis de conduire / Licences ASN (Concurrent, Pilote, Copilote) / Autorisation de l'ASN / Fiche d'homologation et annexes / Documents légaux du véhicule.

### 10. Vérifications Techniques, Plombage et Marquage

#### 10.1 Emplacement

Vendredi 16 Mai 2008 ; Centre du Rallye, Tout près le Podium depuis 13 h 00

#### 10.2 Horaire / Programme

Conforme l'horaire ci-dessous

Une pénalité de 25 € sera infligée par heure ou fraction d'heure de retard.

|      |       |      |       |      |       |      |       |      |       |      |       |      |       |      |       |
|------|-------|------|-------|------|-------|------|-------|------|-------|------|-------|------|-------|------|-------|
| Nrs. |       | Nrs. |       | Nrs. |       | Nrs. |       | Nrs. |       | Nrs. |       | Nrs. |       | Nrs. |       |
| 1    | 13:00 | 16   | 14:03 | 31   | 14:48 | 46   | 15:33 | 61   | 16:18 | 76   | 17:03 | 91   | 17:48 | 106  | 18:33 |
| 2    | 13:05 | 17   | 14:06 | 32   | 14:51 | 47   | 15:36 | 62   | 16:21 | 77   | 17:06 | 92   | 17:51 | 107  | 18:36 |
| 3    | 13:10 | 18   | 14:09 | 33   | 14:54 | 48   | 15:39 | 63   | 16:24 | 78   | 17:09 | 93   | 17:54 | 108  | 18:39 |
| 4    | 13:15 | 19   | 14:12 | 34   | 14:57 | 49   | 15:42 | 64   | 16:27 | 79   | 17:12 | 94   | 17:57 | 109  | 18:42 |
| 5    | 13:20 | 20   | 14:15 | 35   | 15:00 | 50   | 15:45 | 65   | 16:30 | 80   | 17:15 | 95   | 18:00 | 110  | 18:45 |
| 6    | 13:25 | 21   | 14:18 | 36   | 15:03 | 51   | 15:48 | 66   | 16:33 | 81   | 17:18 | 96   | 18:03 | 111  | 18:48 |
| 7    | 13:30 | 22   | 14:21 | 37   | 15:06 | 52   | 15:51 | 67   | 16:36 | 82   | 17:21 | 97   | 18:06 | 112  | 18:51 |
| 8    | 13:35 | 23   | 14:24 | 38   | 15:09 | 53   | 15:54 | 68   | 16:39 | 83   | 17:24 | 98   | 18:09 | 113  | 18:54 |
| 9    | 13:40 | 24   | 14:27 | 39   | 15:12 | 54   | 15:57 | 69   | 16:42 | 84   | 17:27 | 99   | 18:12 | 114  | 18:57 |

|    |       |    |       |    |       |    |       |    |       |    |       |     |       |     |       |
|----|-------|----|-------|----|-------|----|-------|----|-------|----|-------|-----|-------|-----|-------|
| 10 | 13:45 | 25 | 14:30 | 40 | 15:15 | 55 | 16:00 | 70 | 16:45 | 85 | 17:30 | 100 | 18:15 | 115 | 19:00 |
| 11 | 13:48 | 26 | 14:33 | 41 | 15:18 | 56 | 16:03 | 71 | 16:48 | 86 | 17:33 | 101 | 18:18 | 116 | 19:03 |
| 12 | 13:51 | 27 | 14:36 | 42 | 15:21 | 57 | 16:06 | 72 | 16:51 | 87 | 17:36 | 102 | 18:21 | 117 | 19:06 |
| 13 | 13:54 | 28 | 14:39 | 43 | 15:24 | 58 | 16:09 | 73 | 16:54 | 88 | 17:39 | 103 | 18:24 | 118 | 19:09 |
| 14 | 13:57 | 29 | 14:42 | 44 | 15:27 | 59 | 16:12 | 74 | 16:57 | 89 | 17:42 | 104 | 18:27 | 119 | 19:12 |
| 15 | 14:00 | 30 | 14:45 | 45 | 15:30 | 60 | 16:15 | 75 | 17:00 | 90 | 17:45 | 105 | 18:30 | 120 | 19:15 |

### 10.3 Réglementation nationale

#### Bruit

Il est interdit de dépasser le maximum de décibels autorisé par le Code de la Route Belge, soit 94 dB.

#### Roues de secours

Les voitures peuvent être équipées de deux roues de secours maximum.

#### Inspection automobile

Tous les véhicules belges doivent être couverts par un certificat de visite délivré par l'Inspection Automobile et par une fiche technique individuelle en cours de validité.

#### Radio de bord

Pour être en règle avec la législation Belge les concurrents sont priés de contacter :

IBPT, Astro-toren, Sterrenkundelaan 14, B-1210 Bruxelles

Tel: ++32 (0)2 226 88 88

Fax: ++32 (0)2 226 88 03

#### Règlement technique général

Si, lors d'une compétition routière (Rallye, Rallye-Sprint et Course de Côte), un véhicule immatriculé subit une sortie de route avec impact de quelle que nature ou importance que ce soit, il devra être présenté aux commissaires techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Ceux-ci consigneront les faits sur le carnet des vérifications techniques et décideront si le véhicule est apte à poursuivre la compétition sans danger pour le(s) participant(s) mais aussi pour le public.

Si les réparations ne peuvent se dérouler dans les délais prescrits, ils établiront un rapport de non conformité du véhicule pour raison de sécurité. Ce qui entraînera la mise hors course automatique du concurrent.

Cette décision sera sans recours de la part des participants et elle entraînera l'obligation d'un passage au C.T.A. avant toute nouvelle compétition.

Dans le cas d'une sortie de route entraînant l'abandon du véhicule, le participant est tenu de respecter la règle ci avant en ramenant le véhicule au centre de l'épreuve - avant la fin du contrôle technique final - afin qu'il soit vu par les commissaires techniques qui décideront de la nécessité d'une nouvelle visite au C.T.A. avant reprise de toute compétition.

Un véhicule étranger sera soumis aux mêmes règles en tenant compte des impositions légales en vigueur dans son pays d'origine. Il devra faire l'objet d'une attention toute particulière de la part des commissaires techniques avant toute nouvelle participation.

Les concurrents qui omettent ce qui précède s'exposent dans le cas de non déclaration ou non présentation du véhicule à l'obligation automatique de représentation au C.T.A. et au paiement d'une somme de 100 € à la Fédération pour frais administratifs.

## 11. Déroulement du Rallye

### 11.1 Echange des carnets de contrôle pendant le Rallye

En cas d'abandon le participant est obligé - sous peine d'une amende de €250 - de rendre son carnet de contrôle au TK suivant, au PC du rallye ou au la voiture de cloture

### 11.2 Système de départ des Epreuves Spéciales

Lorsque la voiture, avec son équipage à bord, vient s'arrêter devant le contrôle de départ, le commissaire en poste inscrit sur le carnet de contrôle, l'heure prévue pour le départ de la voiture concernée (heure et minutes).

Il remet ce document à l'équipage.

Le départ sera donné par un compte à rebours avec système électronique (TAG Heuer HL920) décomptant les secondes.

Ce système sera couplé électroniquement à un dispositif de détection de ligne de départ qui enregistre toute situation dans laquelle une voiture quitte la ligne de départ avant le signal correct. Ce système sera synchronisé avec une horloge analogue laquelle sera visible pour l'équipage.

Au Finish, le temps sera pris au 1/10 seconde avec cellule

### 11.3 Pointage en avance à la fin des étapes

Aux contrôles horaires d'arrivée de fin d'étape et de fin d'épreuve, les équipages pourront pointer en avance sans encourir de pénalité.

L'heure inscrite sur le carnet de contrôle sera l'heure idéale prévue du rallye et non le temps réel (Art. 18.6.11).

### 11.4 Usage des drapeaux

Les postes de commissaires sont répartis sur le parcours.

En cas d'accident / incident, les drapeaux jaunes pourront être présentés à ces postes.

### 11.5 Identification des officiels

Les chefs de poste sont identifiés de la manière suivante :

| Fonction                                    | Couleur | Dénomination des chasubles |
|---|---------|----------------------------|
| Responsable ES                              | Orange  | ES Responsable             |
| Starter                                     | Jaune   | Starter                    |
| Chef de poste                               | Rouge   | Securite                   |
| Chef les securites                          | Vert    |                            |
| Steward                                     | Orange  | Steward                    |
| Responsable relations avec les participants | Jaune   | Relatie Deelnemers         |

### 11.6 Toutes procédures / Activités spéciales

#### 11.6.1 Comportement en cas d'accident

a. Tous les concurrents devront avoir pris connaissance de l'Article 19.19 du Règlement Standard du RACB Sport (Sécurité des Concurrents) et de l'Article 3.4 de l'Annexe III (Road Book).

#### b. Infractions

Toute infraction constatée par la Police ou les Officielles de l'épreuve, sera pénalisée comme prévue dans l'article 8.2 de ce règlement.

#### c. Procédure de sécurité en cas d'accident

- En cas d'accident, même matériel, le ou les pilote(s) en cause, a/ont l'obligation absolue de déposer une déclaration par écrit auprès de la Direction de Course. La non déclaration de dégâts causé au tiers (même dégâts légers) sera sanctionnée de 250 €. De plus, en cas de dommages corporels, le pilote doit prévenir les autorités de police compétentes.
- Si un concurrent quitte le parcours (sortie de route) et sort dans un endroit où se trouvent des spectateurs, riverains, commissaires ou n'importe quelle autre personne, il est tenu de s'arrêter pour s'assurer qu'aucune d'elles n'a été touchée (blessée) par son véhicule.
- Si personne n'a été touché (blessé), le concurrent pourra repartir et l'incident sera considéré comme un fait de course, restant entendu que la déclaration dont question ci avant devra être établie dans les mêmes conditions.
- Si quelqu'un a été blessé, le concurrent attendra l'arrivée des secours et des forces de l'ordre (information lui sera donnée par les commissaires et/ou officiels sur place) avant de poursuivre éventuellement l'épreuve.
- Le non-respect de ces règles, les Commissaires Sportifs pourront imposer à l'équipage responsable une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course du concurrent.

Pour la législation belge, le défit de fuite est un délit correctionnel.

d. En cas d'abandon le concurrent est obligé de remettre son carnet de contrôle au CH suivant, ou voiture de cloture, ou au PC du rallye, sous peine d'une amende de minimum 250,00 €.

#### 11.6.2 Point de contrôle des voitures après un accident

Lieu : Rally centrum Kerkplein Bocholt

#### 11.6.3 Autres points

- L'assistance et l'assistance interdite sont régies par l'article 12 des Prescriptions Générales. Les Officiels et les

commissaires « juge de faits » contrôleront la bonne observation de ces prescriptions. Toute infraction entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

- Lors de toute assistance, l'emploi d'une toile de sol est obligatoire sous peine d'une amende de 250 €.
- Le numéro de téléphone d'urgence de l'épreuve est le ... +32 89 718397
- Si vous vous retirez, vous devez informer les organisateurs au 0498-160738

### 11.7 Parc Service

La zone de service est située dans les rues suivantes: Schutterijstraat, Dorpsstraat, Reppelerweg (uniquement pour les participant Critérium) et Kerkplein (emplacements payants). A partir de vendredi 16 mai 2008 à 8h le parc de service est accessible aux voitures de service. On n'admet pas de semi-remorques à la zone de service: elles devront se garer au terrain de foot Bocholt VV Damburgstraat à Bocholt. Un tapis de sol doit être utilisé lors de chaque assistance, sous peine d'une amende de €250. Faire le plein dans la zone de service est strictement interdit: On ne peut faire le plein que dans la zone de ravitaillement officielle (voir article 7)



### 11.8 Procédure d'arrivée

Lors de l'arrivée au podium final, chaque participant reçoit son temps idéal au podium. L'hommage des places d'honneur avec cérémonie de podium se fait tout de suite au podium final. Après le passage au podium final la voiture doit être transportée au parc fermé via la voie de communication.

### 11.9 Heure Officielle

L'heure officielle, pendant toute la durée du rallye: Montre DCF-77 Frankfurt

## 12. Voitures ouvertes

Les voitures ouvertes sont interdites.

## 13. Prix

### 13.1 Remise des prix CH B rallye et criterium

Date : Samedi 17 Mai 2008

Horaire : 22 h 00

Lieu : Parochiehuis, Kerkplein 12 3950 Bocholt

### 13.2 Coupes

Liste des prix et des coupes.

- top 3 du classement CH Rallye et Critérium (pilote et copilote)
- le premier de chaque classement
- la première dame
- le premier club
- la première équipe de chaque
- Euro Rally Challenge : 1 prix par 3 équipes participant par groupe ( A, N, GT, H, R)
- Top 3 du Trophy Kalos Pays-Bas (pilote et copilote)

## 14. Vérification finales

### 14.1 Vérification finales

Lieu : Garge Vrijzen « SEAT » Dorpstraat 3950 Bocholt

Horaire : Samedi 17 Mai 2008 à 20 h 00

### 14.2 Droits de réclamation

Montant du droit de réclamation fixé par RACB Sport : 250 €

Si la réclamation nécessite le démontage et le remontage de différentes parties d'une voiture, le réclamant devra en outre verser un dépôt de garantie.

Pour une réclamation n'intéressant qu'une partie déterminée du véhicule (moteur, transmission, direction, système de freinage, installation électrique, carrosserie, etc...) selon phases de démontage:

- Phase 1: 150,00 € tous les groupes
- Phase 2: 150,00 € tous les groupes
- Phase 3: 300,00 € groupes N, S, H  
600,00 € groupes A, R, M, GT, S2000
- Phase 4 : 1.200,00 € groupes N, S, H  
2.400,00 € groupes A, R, M, GT, S2000

Pour pouvoir déposer réclamation en phase 4, il est obligatoire de le faire également en phase 3.

Pour une réclamation intéressant l'ensemble de la voiture : 1.500,00 € groupes N, S, H  
2.500,00 € groupes A, R, M, GT, S2000

Les frais occasionnés par les travaux et par le transport de la voiture seront à la charge du réclamant si la réclamation n'est pas justifiée, ou à la charge du concurrent visé par la réclamation si la réclamation est fondée.

Si la réclamation n'est pas justifiée, et si les frais occasionnés par la réclamation (vérifications techniques, transport, etc...) dépassent le montant du dépôt de garantie, la différence sera à la charge du réclamant. Par contre, s'ils sont inférieurs, la différence lui sera restituée.

### 14.3 Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (RACB Sport) : 1250 €  
Montant du droit d'appel international (FIA) : 6000 €

**Annexe 1 :** parcours/itinéraire et emploi du temps

**Annexe 2 :** Nom et photographies du Chargé des relations avec les concurrents

**Annexe 3 :** Numeraux de course et publicité

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.  
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.  
This page will not be added after purchasing Win2PDF.